

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXI

Québec, 24 octobre 1908

No 11

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 161. — Les Quarante-Heures de la semaine, 161. Les Anciennes Familles, 162. — La proscription du Très Saint Sacrement, 162. — Chronique générale, 164. — Que faire des vieux timbres, 166. — Si le Moyen Age fut sale, 168. — L'œuvre des nôtres dans la nouvelle Angleterre, 171. — Bilan géographique de l'année 1907, 172. — Bibliographie, 174.



Calendrier

— o —

25	DIM.	b	XX apr. la Pent. et 4 ^e Oct. Patronage de la Ste Vge., <i>dbl. maj.</i> <i>Kyr.</i> de la Ste Vge. II Vép., mém. du suiv. et du dim.
26	Lundi	tr	S. Evariste. p. pe et martyr
27	Mardi	tr	De la Vigile.
28	Merc.	r	SS Simon et Jude, apôtres, 2 ^e cl. Anniversaire de la consécration [de Mgr l'Archevêque.]
29	Jeu.	tr	Du Saint Sacrement.
30	Vend.	tr	De la férie.
31	Sam.	tr	Jeune. Vigile de la Toussaint.



Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

25 octobre, Sainte-Foy. — 26, Sainte-Anastasie. — 27, Saint-Pierre-de-Broughton. — 28, Saint-Bernard. — 29, Saint-Ferréol. — 30, Saint-Alphonse-de-Thetford.

Les Anciennes Familles

— o —

On sait déjà que le Comité des Anciennes Familles n'a pas été en mesure, pour la fête du 16 septembre, de faire exécuter des Croix d'Honneur pour les représentants des anciennes familles de la Province qui n'ont fait valoir leurs titres à cette décoration qu'après la date fixée du 15 mai. Trouvant avec raison qu'il serait intolérable de ne pas honorer aussi ces familles dont les droits n'avaient pu être établis au mois de mai dernier, le Comité s'est adressé au Comité exécutif du Tricentenaire, et il en a heureusement obtenu des ressources nouvelles, qui le mettent en mesure de compléter son œuvre.

Ainsi que les journaux l'ont annoncé il y a quelques semaines, le Comité a décidé de prolonger jusqu'au 1er décembre prochain le délai final pour les réclamations qui pourraient encore se présenter. Les représentants des familles qui occupent le domaine ancestral depuis au moins deux cents ans, doivent donc, avant le 1er décembre, se mettre en rapport avec le secrétaire du Comité, M. Edmond Valin, à Bélair (Portneuf). Une fois cette date arrivée, le Comité donnera sa dernière commande pour le nombre de Croix qui sera nécessaire.

Vers le printemps, il sera publié un volume donnant un rapport complet de ce mouvement de reconnaissance nationale, qui n'aura pas été l'un des moins intéressants parmi les événements du Tricentenaire de la fondation de Québec.

Nous ajouterons que le Comité aura, vers le printemps, une communication à faire aux intéressés pour compléter les inscriptions, gravées sur les Croix d'Honneur déjà distribuées, par celle des noms des familles elles-mêmes. Nous aurons donc à revenir sur ce sujet dans quelques mois, alors que le Comité se verra en mesure de faire graver, à certaines conditions non encore fixées, les noms de personnes et de localités sur les Croix.

La proscription du Très Saint Sacrement

— o —

Sous ce titre, M. Maurice Talmeyr a fait dans la *Libre Parole* des observations bien dignes de remarque. Nous avons le regret de devoir les abrégier.

Après avoir dit que l'Angleterre, comme terre du laisser-passer, a vraiment quelque chose d'unique, que, depuis une cinquantaine d'années, tout, sans aucune exception, y semblait admis, il ajoute : « Eh bien ! dans ce pays d'universelle hospitalité, et même d'hospitalité monstrueuse, il y a cependant, paraît-il, quelque chose de sévèrement interdit, comme de sacramentellement prohibé, et ce quelque chose est la petite hostie blanche dans laquelle Dieu bénit les hommes. Rien, ni personne, n'est proscrit de la puissante et libre Angleterre, et tous les partis, toutes les sectes, tous les rites, tous les emblèmes, tous les drapeaux, peuvent se montrer dans la rue. Seul, le Saint Sacrement ne peut même pas y paraître. . . L'ostensoir d'or, notez-le bien, pourrait être promené sans l'Hostie, et l'État anglais, en ce cas, n'en serait pas atteint. Mais, avec l'Hostie, il n'est plus tolérable, et devient on ne sait quoi d'effrayant. Contre l'Hostie, la loi se dresse, la Constitution se réveille, les sectes écument, le gouvernement ne peut plus qu'agir. . .

« Tout le fonds mystérieux de l'Angleterre protestante se soulevant non pas contre les catholiques, puisque trois cent mille ou cinq cent mille catholiques ont défilé dans Londres en cortège, et non pas même contre le catholicisme ou le papisme, puisque prêtres et évêques étaient revêtus de leurs insignes, et que le légat du Pape défilait à leur tête, mais uniquement contre l'Hostie, contre la Sainte Hostie, contre l'Hostie Divine ; et cela, dans un pays de progrès matériel intense, dans un milieu d'affaires et de richesses terrestres étourdissantes, c'est le plus involontaire, et peut-être le plus haineux, mais en même temps le plus solennel et le plus formidable acte de foi qui soit jamais sorti des entrailles d'une nation !

« A un autre point de vue, mais toujours un peu dans le même ordre d'idées, c'est aussi une perspective de plus, et des plus intéressantes, ouverte sur la Franc-Maçonnerie et sur son côté le plus mystérieux, sur son côté satanique. . . Pourquoi cette rage spéciale contre l'Hostie, et cette rage ayant pris comme un caractère national en raison de l'action du gouvernement ? . . .

« On ne peut donc guère ne pas rapprocher un peu cette explosion de fanatisme contre le Saint Sacrement, et contre le

Saint Sacrement seul, de ces vols d'hosties consacrées commis quelquefois dans les églises, et qui le sont, évidemment, dans un but de profanation. Il serait absurde de chercher un lien matériel entre les protestations des sectes anglaises et les scènes de diabolisme pour lesquelles certains malfaiteurs profanent des tabernacles ou certaines femmes font des communions sacrilèges, mais on peut voir une tendance identique, ou tout au moins analogue, dans les unes et dans les autres. C'est à l'Hostie qu'on en veut des deux côtés, et à l'Hostie Sainte, à l'Hostie-Dieu ! »

Il y a dans ce fait la preuve, non seulement du caractère satanique de la Franc-Maçonnerie, mais aussi de son incomparable puissance. Le gouvernement du roi Edouard avait promis aux organisateurs la plus large liberté ; il a dû revenir sur l'autorisation donnée ; le Pouvoir de la secte internationale avait les moyens de le faire fléchir, il les a employés et il a réussi.

(*Sem. relig. de Cambrai.*)

Chronique générale

S. G. MGR L'ARCHEVÊQUE

Le voyage de Monseigneur l'Archevêque et de M. l'abbé Laflamme, dans les pays de l'Ouest, se poursuit heureusement. La Colombie-Britannique, avec ses villes principales, Victoria et Vancouver, a surtout charmé nos voyageurs. En revenant, ils ont fait des séjours à Edmonton et à Pincher Creek, et se sont rendus ensuite, dans le Nébraska, à Lincoln, où les Sœurs de la Charité de Québec dirigent un orphelinat. Ils sont attendus à Québec au cours de la semaine prochaine.

A BROUGHTON

La paroisse de Broughton (Beauce) a célébré solennellement, dimanche dernier, le cinquantenaire de sa fondation. S. G. Mgr l'Auxiliaire a présidé à ces fêtes, et a fait la bénédiction d'un orgue dont, en souvenir de l'événement, on a fait l'installation dans l'église. A la grand'messe, Sa Grandeur a fait le sermon de circonstance. Le soir, après un concert sacré

très réussi, un beau feu d'artifice clôtura brillamment cette célébration, si bien organisée par M. le curé A. Vincent.

CONFRÉRIES DU ROSAIRE

Dans sa livraison du mois de septembre, le *Rosaire*, publié par les RR. PP. Dominicains de Saint-Hyacinthe, annonçait qu'en vertu d'une autorisation du Souverain Pontife, le général des Dominicains a prononcé la validité de toutes les confréries du Rosaire existant au Canada le 27 juin 1908, de quelques défauts qu'ait pu être entachée leur érection antérieure.

LES DOMINICAINS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Jusqu'à l'été dernier, tous les Dominicains français et canadiens-français qui se trouvaient au Canada et aux États Unis, dans les six maisons dominicaines de langue française, faisaient partie de la Province de France. Depuis le 2 juillet dernier, sans former encore canoniquement une nouvelle province, ils ne relèvent plus de cette province de France, mais bien de la juridiction généralice elle-même. La désignation officielle du groupement de ces six maisons est celle de « Congrégation de Saint-Dominique dans l'Amérique du Nord. » Cette Congrégation est placée sous la direction du R. P. Hage, qui a maintenant le titre et l'autorité de Vicaire-général du Maître-Général de l'Ordre.

Le nombre des religieux qui font partie de la nouvelle administration est de plus de cent.

Cette nouvelle organisation de l'Ordre dominicain en Amérique est un événement considérable, dans l'histoire religieuse de notre pays.

CONTRE LE MODERNISME

Beaucoup de faits démontrent que S. S. Pie X, non content d'avoir solennellement condamné le modernisme, met une véritable énergie à le poursuivre et à l'éteindre sur tous les terrains.

Voici l'un des plus vigoureux parmi les coups que le Docteur de la Foi a portés contre l'insidieuse erreur :

Par un rescrit, en date du 28 août 1907, la Sacrée-Congrégation du Saint-Office appelait la vigilance des Ordinaires sur l'application du décret *Lamentabili* : Interdire l'enseignement aux maîtres convaincus ou notoirement suspects de modernisme ; interdire aux élèves des Séminaires et à tous les ecclésiastiques en général l'abonnement ou la collaboration aux périodiques qui défendent ouvertement ou insinuent discrètement ces nouveautés erronées ; différer ou même refuser l'ordination à ceux qui ne consentiraient pas à les réprouver et à les rejeter loyalement.

LE JOURNAL DES SOURDS-MUETS

La semaine dernière, nous parlions de la revue publiée chez les Micmacs de Ristigouche.

Aujourd'hui nous voulons parler d'une autre entreprise de presse, très intéressante elle aussi.

Il se publie à Montréal, depuis quelques mois, une gentille revue mensuelle, nommée *L'Ami des Sourds-Muets* (933, rue Drolet), dont le prix d'abonnement est de 50 sous par année. Dans un de ses récents numéros, elle reproduisait une belle lettre d'éloge de S. G. Mgr Roy.

L'un des départements les plus agréables du journal, ce sont les *Extraits du Courrier*, où les anciens élèves de l'Ecole des Sourds-Muets donnent, dans un style si naturel, de leurs nouvelles à ceux qui sont encore à l'Ecole.

Nous souhaitons beaucoup d'années au nouveau périodique.

Que faire des vieux timbres ?

Le Comité de l'Œuvre des Vieux Timbres, établie au grand séminaire de Liège, prie de reproduire l'appel suivant que nous recommandons volontiers à l'attention bienveillante de nos lecteurs :

« Beaucoup de nos compatriotes n'ont peut-être jamais songé à la puissance bienfaisante des Vieux Timbres oblitérés. Et pourtant, de vrais prodiges ont été, grâce à eux, réalisés en pays de missions pour le relèvement moral et matériel des

populations indigènes; des secours importants accordés aux vaillants missionnaires! Qu'on en juge!

A elle seule l'Œuvre des Vieux Timbres, établie au grand séminaire de Liège, a réalisé la jolie somme de près de 150,000 fr., en 16 ans; avec ces ressources, distribuées aux missionnaires des divers ordres religieux, qui évangélisent le Congo, elle a pu fonder cinq grands villages chrétiens, dont le dernier dans la région minière du Katanga, et une vingtaine de postes secondaires qui servent de points d'appui à l'action religieuse et éminemment civilisatrice des missionnaires.

Fondée en 1892 par M. le chanoine Le Roy, président du Séminaire de Liège, bénie plusieurs fois par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, cette œuvre, si petite en apparence, est parvenue à se donner une puissante organisation et se trouve en continuelles relations avec des zélateurs répandus dans presque tous les pays du monde.

Mais l'entretien des postes déjà établis, entretien rendu si onéreux par suite des ravages de la maladie du sommeil, les nécessités nouvelles résultant du nombre toujours croissant des conversions, déterminèrent le Comité de l'Œuvre à faire un nouveau et chaleureux appel à tous ceux qui ont à cœur le progrès des missions catholiques du Congo.

Que leur demandons-nous? Bien peu de chose et qui ne gênera guère leurs autres œuvres de charité.

Nous leur demandons de mettre à part, au lieu de les jeter au panier, les Vieux Timbres oblitérés de leurs correspondances, de recueillir le papier d'étain, le plomb et aussi les cartes-vues de toutes sortes, et d'expédier tout cela franco au grand séminaire de Liège. Ce sera sans doute un travail de patience, mais ce ne sera que cela et le but est assez beau, le résultat assez important, pour que les âmes charitables et zélées s'imposent volontiers ces petits sacrifices. En effet, les collaborateurs de l'œuvre deviennent les auxiliaires des missionnaires dans leur grande œuvre religieuse et nationale de l'évangélisation du Congo belge.

Les envois les plus minimes sont reçus avec reconnaissance.

Adresse: Œuvre des Timbres, Grand Séminaire, Liège, Belgique. *

Si le Moyen Age fut sale

— o —

(De la *Semaine religieuse de Tournai*.)

Parmi les mensonges historiques, l'un des plus universellement admis, et qui passait naguère encore pour incontesté, est la légende de la saleté au moyen âge.

Michelet a même, dans son style de mauvais romancier, résumé cette légende en une phrase lapidaire : « Le moyen âge, s'écrie-t-il, cette époque sombre où, pendant mille ans, personne ne s'est lavé ! »

Et bien ! en proférant cette sottise, Michelet témoignait ou de sa parfaite ignorance du sujet dont il traitait, ou de l'aveuglement où se complaisait son sectarisme jacobin.

Jamais, au contraire, on ne s'est, tant baigné qu'au moyen âge, jamais les règles de l'hygiène en toute chose n'ont été appliquées avec tant de rigueur et de discernement.

Le docteur Fiessenger, directeur du *Journal des Praticiens*, a donné, sur ce sujet, à un confrère de la *Gazette de France*, les détails qui suivent :

« — Eh ! oui, a-t-il dit, je suis de ceux qui ont dû tout désapprendre des données théoriques reçues au collège, pour savoir quelque chose d'exact et de réel sur le passé de notre pays.

« Ce moyen âge ! Quel tableau horrible nous en faisaient les ouvrages universitaires : nuit morale, nuit intellectuelle, nuit matérielle même, tout y était chaotique, anarchique, nauséabond.

« Eh bien ! c'est là une légende et une légende inventée de toutes pièces. A la lumière des faits réels, le moyen âge s'éclaire d'une auréole de civilisation, de savoir, de sens artistique, d'organisation sociale, d'ordre administratif, à nulle autre pareille.

« Il s'est produit à un moment, dans tous ces ordres d'idées, un recul tel qu'en dépit des apparences le monde n'est pas encore parvenu à remonter jusqu'aux sommets qu'avait atteints le moyen âge.

« Mais voilà des considérations bien hautes à propos des mesures d'hygiène et d'édilité, dont vous venez m'entretenir et sur lesquelles, en ma qualité de médecin, je puis disserter

avec le plus de compétence. Pourtant ces réflexions ne sont pas déplacées, car tout s'enchaîne, comme vous allez le voir.

« Dans l'article que la *Gazette de France* a reproduit, j'ai élucidé, je crois, entièrement cette question : le bain était d'un usage courant au moyen âge. En 1292, il y avait 26 étuves publiques dans le petit Paris d'alors, sans compter les bains privés dont était pourvue chaque maison de quelque importance.

« C'était un usage courtois d'offrir un bain à ses visiteurs. Les grands seigneurs ne voyageaient jamais sans leurs baignoires ; enfin la menue monnaie que l'on remettait aux serviteurs et aux artisans en sus de leur dû — ce que l'on appelle aujourd'hui le pourboire — s'appelait alors l'argent du bain.

« Les bains publics étaient sévèrement réglementés : des piscines et des étuves séparées étaient affectées à chaque sexe ; l'eau devait être très propre et chauffée au gré du client.

« Pendant quatre siècles, les choses allèrent bien, jusqu'au moment où le relâchement des mœurs coïncidant avec la Renaissance provoqua des abus qui amenèrent la fermeture de beaucoup d'établissements. Au XVI^e siècle, le règne de la saleté commença ; et sous Louis XIV, il n'y avait plus que deux bains publics dans tout Paris.

« Mais là où l'hygiène était poussée à un degré dont nous n'avons pas idée même aujourd'hui, c'est dans la disposition des lieux d'aisance : dans chaque maison il y en avait autant que de lits : l'Eglise, comme l'édilité, avait créé cette obligation qui était rapidement entrée dans les mœurs. De sorte que la moindre maison bourgeoise en contenait plus au moyen âge que le plus grand hôtel parisien d'aujourd'hui.

« Et quelle délicatesse dans la distribution de ces édicules ! Chaque personne avait son siège ; il eût été considéré comme très malséant que l'on s'assit à la place d'un autre.

« A Dijon en 1414, à Amiens en 1427, les commissions échevinales imposaient la construction de lieux privés et ordonnaient l'édification d'édicules publics.

« Le nettoyage des fosses était assuré par les conduites d'eau. Les établissements publics opéraient la désinfection à l'aide des cendres.

« En 1214, Philippe-Auguste avait forcé les bourgeois à paver les principales voies de la ville, et le système des égouts (la rive gauche utilisait encore les égouts romains) fut complètement restauré à la même époque.

« En 1240, les capitouls de Toulouse enjoignaient aux habitants d'assurer l'écoulement des eaux devant leurs maisons, et faisaient défense de laisser couler à la rue d'autres eaux que celles de la pluie.

« Les abattoirs (écorcherics, tueries) étaient installés à la limite des villes.

« La plupart des villes du Nord, Tournai, Valenciennes, Lille, Saint-Omer, avaient un service de voirie bien ordonné ; le balayage des rues y était assuré dès le XIV^e siècle.

« La ville d'Amiens était moins bien partagée ; la rivière servait d'égout collecteur et les immondices dont elle regorgeait n'étaient plus entraînées par les eaux. Les échevins s'émurent et, le 11 janvier 1462, ils prenaient une délibération qui ne manque pas de piquant. Ils remarquaient que « c'était chose layde et deshonneste de tenir pourceaux parmi une telle et si notable ville.—La ville d'Amiens, ajoutaient-ils, n'est-elle pas aussi bien ville cité honorable comme les autres ? » Il convient donc qu'à l'exemple de ces cités, elle se munisse de ramoneurs des rues. Ceux-ci furent créés aussitôt, et ils allèrent habiter un hôtel, belle maison de bois qui existe encore.

« La ville de Dijon n'avait pas attendu si longtemps ; dès le commencement du XV^e siècle, six compagnons conduisant autant de tonneaux enlevaient le samedi les immondices de la rue ; en 1449 injonction fut faite à chaque habitant d'avoir à tenir nette la partie de la rue contiguë à l'hôtel. A Agen, en 1518, on condamnait un marchand qui avait laissé du bois sur la voie publique ; un propriétaire qui n'avait pas curé son fossé subit le même sort. . . »

Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui ; car il faut se borner. Mais le docteur Fiessenger nous a fait beaucoup d'autres révélations du plus haut intérêt sur les mœurs du moyen âge, notamment les mesures d'assistance publique. Nous y reviendrons à l'occasion

Raoul SAINT-CLAIR.

L'œuvre des nôtres dans la Nouvelle-Angleterre

Le tableau suivant, tracé par la *Tribune* de Woonsocket, R. I., de la situation présente des Canadiens-Français dans la Nouvelle-Angleterre, et des grandes choses qu'ils y ont accomplies depuis un quart de siècle, intéressera sûrement nos lecteurs.

Dans la seule Nouvelle-Angleterre, il y a 198 paroisses et 101 missions franco-américaines, desservies par 299 prêtres séculiers et 130 religieux.

Dans ces paroisses, à côté de ces églises, collaborant avec ces prêtres et ces missionnaires à l'œuvre de notre salut national et religieux, il se trouve une belle armée de 1985 religieuses, réparties en 29 congrégations.

Il y a en plus 119 frères de différents ordres.

Dans les écoles tenues par ces religieux et ces religieuses, plus de 55.000 enfants, à peu près 55,800, vont puiser tous les jours, pendant dix mois de l'année, l'instruction religieuse et profane, anglaise et française, qui fera d'eux de bons chrétiens, de sincères catholiques, des citoyens modèles, et de fiers Franco-Américains ayant tout ce qu'il leur faut pour survivre comme race et bien décidés à le faire.

Il existe sur le terrain religieux, national, et patriotique encore, au delà de quatre cents sociétés locales de différents noms; et les quatre sociétés fédératives principales, qui font affaire parmi nous, comptent 46,000 membres, exclusivement recrutés au sein de notre nationalité.

Six journaux quotidiens, trois semi-hebdomadaires, une quinzaine d'hebdomadaires et deux revues mensuelles servent à défendre les intérêts de nos compatriotes, à instruire ces derniers et à entretenir chez eux l'amour de leur nationalité, de leur religion et de leur patrie d'adoption.

Notre nationalité, notre religion, la langue française sont plus prospères, plus en honneur et plus assurées de vivre aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans, alors que l'on prédisait que nous ne serions plus aujourd'hui.

Le poignard le plus aigu, le poison le plus actif et le plus durable, a dit Louis Veillot, c'est la plume dans des mains sales. Avec cela on gâte un peuple, on gâte un siècle. Il s'écrit aujourd'hui des choses qui lèveront en semence de crimes.

Bilan géographique de l'année 1907

PAR F. ALEXIS-M. G.

(Suite et fin.)

AUSTRALIE. — L'an dernier, nous avons dit l'importance des produits agricoles et miniers de l'Australie, dont les progrès s'accroissent chaque année. Grâce au *Commonwealth* (Confédération), les ressources budgétaires sont en excédent d'un tiers sur les dépenses.

La *Westralie* (Australie de l'Ouest), où florissent en plein désert aurifère des villes de 30.000 âmes (Coolgardie et Kalgoorlie), a produit en 1906 pour 180 millions de francs d'or. Elle exige la construction d'un chemin de fer transcontinental de Kalgoorlie à Adélaïde, selon les conventions conclues. Non seulement les intérêts de cette colonie, actuellement isolée, mais encore les nécessités de la défense nationale, réclament cette mesure, pour parer à l'éventualité d'une attaque de la flotte ennemie (japonaise ou autre) contre les ports de Broome, de Port-Darwin, etc., éloignés du centre. Pour les mêmes motifs, l'*Australie méridionale* réclame la continuation de la ligne transcontinentale sud-nord, d'Adélaïde à Port-Darwin.

INDES NÉERLANDAISES. — Les Hollandais ont souvent à réprimer des révoltes, peu graves il est vrai, dans leurs belles possessions en Malaisie : tour à tour, c'est à Sumatra, à Java, dans l'île Florès, en Nouvelle-Guinée. Un raz de marée a englouti une grande partie de l'île Simalout, au nord-ouest de Sumatra. Dans l'île *Java*, on a découvert les ruines d'un temple colossal et magnifique, orné de statues gigantesques et de sujets allégoriques : monument comparable, dit-on, aux plus grandes merveilles d'Angkor, de l'Inde, de l'Asie-Mineure et de l'Égypte.

PHILIPPINES. — Que veulent faire les Etats-Unis de leur conquête, dont ils trouvent l'administration très onéreuse ? L'abandonneront-ils ? La constitueront-ils en république autonome ? ou la vendront-ils au Japon, qui pourrait la leur prendre un jour ? Toutes ces questions ont été posées. Non seulement cette possession a déjà coûté aux Etats-Unis deux mil-

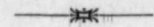
liards pour la conquérir et pour réduire les révoltés, mais encore l'essai d'assemblée parlementaire, accordé par M. Taft, gouverneur général, n'a nullement réussi ; preuve que la population n'est pas apte à ce régime. Celle-ci reste hostile aux étrangers et regrette même l'administration espagnole, dont on lui a enlevé les avantages sans compensation, ainsi que ses anciens moines augustiniens et dominicains, insuffisamment remplacés par un clergé indigène. Aussi Pie X vient-il de confier aux missionnaires belges de Scheut toute la région nord de l'île Luçon, où il ne restait qu'un seul prêtre pour 25.000 catholiques civilisés et 240.000 aborigènes demi-sauvages. Les missionnaires catholiques anglais de Mill-Hill sont installés dans un diocèse voisin.

VERS LE POLE SUD. — Une expédition belge, sous la conduite de M. Arctowsky, ancien compagnon du capitaine de Gerlache, est projetée, ayant pour but de poursuivre les recherches au sud du cap Horn, vers la Terre Edouard VII. — Le docteur Jean Charcot, Français, qui l'an dernier a tenté vainement de continuer la route tracée par « la Belgica » aux îles Graham, va s'embarquer de nouveau pour la même région. — D'autre part, le capitaine anglais Shackleton, ancien lieutenant du capitaine Scott, qui s'avança jusqu'à 62° 17', au sud de la Terre Victoria, partira cet hiver pour dépasser, si possible, l'île Edouard VII, en s'avancant aussi vers le Pôle austral.

Remarque. Si l'on n'envisageait que la faible quantité de surface découverte chaque année dans les régions polaires, on serait tenté de trouver vains les efforts des explorateurs. Mais en embrassant une période à peu près séculaire, on calcule que pour la zone arctique la partie explorée de 1820 à 1907 est de 12 millions de km² (plus vaste que l'Europe), ne laissant que 6 millions de km² à découvrir ; tandis que, dans la calotte polaire sud, plus étendue, la partie explorée de 1770 (capitaine Cook) à 1907 est de 60 millions de km², réduisant la partie inconnue à 17 millions de km².

Les difficultés augmentent sans doute aux approches des pôles ; mais les moyens d'action augmentant aussi, on peut conserver l'espoir qu'un drapeau vainqueur flottera un jour sur chacun des pôles de notre planète. Dieu, qui a donné à

l'Homme la Terre pour domaine temporaire, ne lui refusera pas la satisfaction de la parcourir entièrement.



Bibliographie



-The Roman Index and Its Latest History: (A critical review of «The Censorship of the Church of Rome», by George Haven Putnam). By Joseph Hilgers, S. J. Brochure in-8° de 48 pages, publiée à Techny, Illinois.

Ce travail, fait par le P. Hilgers à la demande de M. Preuss, a paru d'abord dans la *Catholic Fortnightly Review*. M. Preuss, l'auteur de la traduction anglaise, en a fait un tirage à part, voulant avoir sa part de mérite dans cette revendication des intérêts de la vérité. Quant au savant P. Hilgers, le directeur de la *C. F. Review* le donne comme l'un des principaux spécialistes de l'univers en ces questions de l'Index.

Nos lecteurs que ces sujets intéressent pourront se procurer ce travail d'apologétique au prix de 10 sous, à la librairie B. Herder, 17 South Broadway, St. Louis, Mo., U. S.

— L'HISTOIRE ET LES HISTOIRES DANS LA BIBLE, par l'abbé LANDRIEUX, Vic. gén. de Reims.—1 vol. in-12 écu, prix, 0. fr. 50, franco, 0. fr. 60. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6me).

En moins de cent pages (96 exactement) un aperçu général de l'Histoire de la vraie religion avant Jésus-Christ, une esquisse magistrale du plan divin dans l'œuvre de la préparation du monde à l'Incarnation: c'est ce que M. l'abbé Landrieux nous offre dans ce petit livre dont le titre marque nettement le but visé par l'auteur.

Il y a autre chose, dans la Bible, que les « Histoires », les « épisodes merveilleux » que chacun a en mémoire pour en avoir souvent entendu le récit sur les genoux de sa mère. Pour beaucoup, même parmi les catholiques instruits, ils constituent toute l'Histoire Sainte, tandis qu'ils n'en sont que les « incidents » ou les « accidents », les « dessous » fort intéressants sans doute, mais qui ne devraient pas faire perdre de vue la trame générale de l'œuvre providentielle, la suite des événements par

lesquels Dieu a préparé la venue du Messie-Dieu-Rédempteur, Jésus-Christ Notre-Seigneur.

C'est cette histoire de l'action divine incessante dans le monde, depuis la création de l'homme jusqu'à la Rédemption, chez les patriarches d'abord, puis dans le peuple hébreu devenu, dans les mains de Dieu, l'instrument de l'élaboration, puis de la diffusion universelle de l'Idée messianique, et, par là-même, de la préparation du monde à l'avènement de son Christ, qui est mise ici en pleine lumière et dégagée du « fouillis des histoires et des anecdotes » où trop souvent, et pour beaucoup trop de monde, elle est restée enfouie, ignorée, et méconnue.

Chemin faisant (p. 18 à 30) un exposé rapide, mais clair et précis, de la Question biblique actuelle donne à cette étude une véritable valeur scientifique. L'auteur y a utilisé les travaux les plus récents et, sans s'écarter des limites de l'orthodoxie fixées par les décisions de la « Commission biblique romaine », s'est attaché à suivre cette « voie moyenne » que Pie X félicitait naguère l'évêque de La Rochelle d'avoir adoptée dans ses dernières études.

Ce petit Livre constitue une excellente introduction à un cours d'instruction religieuse. Il rendra les plus grands services à tous ceux, parents, maîtres, catéchistes, laïques ou ecclésiastiques, qui ont à enseigner l'Histoire Sainte aux enfants. Il les aidera, comme le leur conseille l'auteur, « à se mettre en garde contre leurs propres souvenirs, et à écarter de leur enseignement certaines interprétations de détail qui doivent être abandonnées aujourd'hui ». Ainsi « les enfants qui abordent pour la première fois l'Histoire Sainte auront le très grand avantage de bénéficier, tout de suite, des plus récents travaux de rectification et de mise au point ».

Ajoutons que l'auteur a su donner à cette étude, très substantielle, un véritable charme et un attrait saisissant par l'éclat d'un style sobre, coloré et d'un puissant relief. Ceux qui ont lu ses précédents ouvrages « *Aux Pays du Christ. — Autour de la Foi. . .* » n'en seront pas surpris.

H. L.

— LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE. *Discipline actuelle. Décret « Ne Temere »* (2 août 1907) et récentes décisions du

Saint-Siège, par le P. L. CHOUPIN, professeur de Droit canonique au scolasticat d'Ore, Hastings. 1 volume in-16 double couronne (165 pages): 1 fr. 60 ; *franco*: 1 fr. 75.—Librairie GABRIEL BEAUCHESNE ET C^e, rue de Rennes, 117, Paris (6^e).

Le 2 août 1907, par ordre formel de Sa Sainteté Pie X, la Sacrée Congrégation du Concile publiait le décret *Ne temere* sur les *fiançailles* et le *mariage*.

Le P. CHOUPIN vient d'en publier un commentaire.

« Jusqu'à présent, écrit l'auteur, le célèbre chapitre *Tametsi* du concile de Trente réglait ce qui regarde la célébration du mariage. Désormais, le décret *Ne temere* fera loi en l'espèce. Il touche une question vitale qui intéresse au suprême degré le bien commun. Il modifie profondément l'ancienne législation, concernant la publicité requise pour la validité du mariage ; il introduit certaines dispositions nouvelles... ; c'est assez dire toute son *importance*. »

Le grand avantage de ce commentaire, c'est qu'il est fait d'après les décisions récentes des Congrégations romaines.

« Malgré tout le soin que l'on a pu apporter à la rédaction du décret, certains points demeuraient obscurs. Des réponses toutes récentes de la S. Congrégation du Concile apportent la solution à un bon nombre de difficultés », et ont permis au commentateur de faire la lumière plus complète.

L'exposition est claire, parfaitement nette, méthodique, et la doctrine proposée très sûre.

Ce travail succinct et substantiel rendra les plus précieux services, principalement au clergé.

Ces matières sont d'une importance capitale, et pour les fidèles dont les mariages doivent être célébrés suivant toutes les règles, et pour les prêtres chargés d'y présider.

—*—*—*—

« Quand même une population tout entière viendrait encore autour de la chaire, le peuple le plus religieux du monde, qui lirait de mauvais journaux, deviendrait, au bout de trente ans, un peuple d'impies et de révoltés.

Humainement parlant, il n'y a pas de prédication qui tienne devant la mauvaise presse. »

Cardinal PIE.